

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 28 (dont 8 en visioconférence*)

Votants : 34 (dont 6 pouvoirs),
le président s'étant retiré de la salle

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2025.06.04/671

**Présentation et vote
des comptes financiers uniques
(CFU) 2024 :**

. Budget annexe
centre culturel de Sonis

Rapporteuse

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Vice-présidente de la commission
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUIL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

03 JUIL. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence temporaire du 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, en l'absence du 1^{er} vice-président, le président Monsieur Éric JALTON s'étant retiré de la salle pour le vote des comptes financiers uniques.

Etaient présents : 28 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS (pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

1. PRESENTATION GENERALE

CAP EXCELLENCE - CENTRE CULTUREL SONIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	2 945 501,00	2 975 501,00
	Recettes réalisées (1)	B	28 582,10	3 159 434,57	3 188 016,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	261 518,77	2 979 558,90	3 241 077,67
	Dépenses réalisées (1)	E	17 460,24	2 599 253,11	2 616 713,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 121,86	560 181,46	571 303,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	231 518,77	34 057,90	265 576,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	242 640,63	594 239,36	836 879,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	242 640,63	594 239,36	836 879,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **2 599 253.11€**.

Les recettes s'élèvent à **3 159 434.57 €**.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de : **+560 181.46 €**.

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **+34 057.90 €**

Le résultat cumulé est excédentaire de **+594 239.36 €**.

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025 dans le cadre du budget primitif.

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
011 - Charges à caractère général	1 371 910,97	1 586 465,06	214 554,09	16%
65 - Autres charges de gestion courante	5 472,73	29 840,33	24 367,60	445%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	825 369,91	956 256,54	130 886,63	16%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 986,13	26 691,18	6 705,05	34%
	2 222 739,74	2 599 253,11	376 513,37	17%

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
75 - Autres produits de gestion courante	28 022,63	25 483,12	- 2 539,51	-9%
77 - Produits spécifiques	0,00	730,00	730,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	114 390,44	80 414,50	- 33 975,94	-30%
013 - Atténuations de charges	0,00	87,64	87,64	
74 - Dotations et participations	1 924 374,63	3 052 719,31	1 128 344,68	59%
	2 066 787,70	3 159 434,57	1 092 646,87	53%

B. La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **17 460.24 €**.

Les recettes s'élèvent à **28 582.10 €**.

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est excédentaire de **+11 121.86 €**.

La reprise des résultats antérieurs pour la section d'investissement fait apparaître un excédent de : **+231 518.77 €**.

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **+231 518.77 €**

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
21 - Immobilisations corporelles	44 511,55	11 602,89	- 32 908,66	-74%
20 - Immobilisations incorporelles	6 455,75	5 857,35	- 598,40	-9%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
	50 967,30	17 460,24	- 33 507,06	-66%

Evolution des recettes d'investissement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté N-1 (Budg)	Mt Mandaté (Budg)	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 986,13	26 691,18	6 705,05	34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 896,74	1 890,92	- 6 005,82	-76%
	27 882,87	28 582,10	699,23	3%

Le résultat du compte financier unique 2024 du budget Sonis s'élève à +836 879.99 €

		Accusé certifié exécutoire
		Réception en Préfecture : 02/07/2025
		Publication : 02/07/2025
A	recettes de fonctionnement	3 159 434,57 €
B	dépenses de fonctionnement	2 599 253,11 €
C (A-B)	Résultat de l'année n en fonctionnement	560 181,46 €
D	excédent ou déficit de fonctionnement reporté	34 057,90 €
E (C+D)	Résultat cumulé de l'exercice en fonctionnement	594 239,36 €
F	recettes d'investissement	28 582,10 €
G	dépenses d'investissement	17 460,24 €
H (F-G)	Résultat de l'année n en investissement	11 121,86 €
I	excédent ou déficit d'investissement reporté	231 518,77 €
J (H+I)	Résultat cumulé de l'exercice en investissement	242 640,63 €
K (E+J)	Résultat cumulé fonctionnement et investissement	836 879,99 €
L	Différence entre les restes à réaliser (+/-)	- €
M (J+L)	Besoin de financement de la section d'investissement	242 640,63 €
N (K+L)	Résultat de clôture cumulé avec RAR	836 879,99 €

Considérant que le président Monsieur Éric JALTON a quitté temporairement la salle pour ne pas prendre part à la phase de vote ; après approbation à l'unanimité des présents, en l'absence du 1^{er} vice-président, la présidence de la séance du conseil est assurée par le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 - *Budget annexe Sonis* comme présenté au rapport :

CAP EXCELLENCE - CENTRE CULTUREL SONIS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	2 945 501,00	2 975 501,00
	Recettes réalisées (1)	B	28 582,10	3 159 434,57	3 188 016,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	261 518,77	2 979 568,90	3 241 077,67
	Dépenses réalisées (1)	E	17 460,24	2 599 253,11	2 616 713,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	11 121,86	560 181,46	571 303,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	231 518,77	34 057,90	265 576,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	242 640,63	594 239,36	836 879,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	242 640,63	594 239,36	836 879,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception des finances
 Révisés, chacun le 07/07/2025
 Publication : 02/07/2025

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUIL. 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le 2^{ème} vice-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire


 Harry DURIMEL





Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUIL. 2025

